

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Grâce d'Eddy Kapend et de 22 co-accusés : ECPM et la CPJ appellent le Président Tshikededi à commuer les peines de tous les condamnés à mort

**Le colonel Eddy Kapend et 22 autres co-accusés pour l'assassinat de l'ancien président Laurent Désiré Kabila ont été libérés ce vendredi 8 janvier 2021 à Kinshasa. Ils ont bénéficié d'une grâce accordée le 31 décembre 2020 par le Président de la République Félix Tshisekedi.**

Le 7 janvier 2003, 30 personnes sur les 135 inculpées ont été condamnées à mort par la Cour d'ordre militaire (COM) pour avoir participé à l'assassinat du président Laurent Désiré Kabila en 2001. Parmi eux figurait Eddy Kapend, ancien aide de camp de Laurent- Désiré Kabila, considéré comme l'instigateur principal du complot.

En moratoire sur les exécutions depuis 2003, la RDC continue de prononcer régulièrement des condamnations à mort. Dans leur rapport publié en décembre 2019 intitulé « *Vers une mort en silence* », ECPM et la CPJ estimaient qu'il y avait plus de 510 condamnés à mort en RDC.

*Certaines prisons sont en bon état, mais dans un centre de détention comme celui de Makala, à Kinshasa, les conditions sont très, très difficiles. Elles sont inhumaines. On peut trouver jusqu'à 300 détenus dans une salle prévue pour 50 personnes* rapporte Maître Lievin Ngondji, Président de la CPJ.

Eddy Kapend et ses co-accusés étaient incarcérés depuis 18 ans dans la prison centrale de Makala. Sa peine avait été commuée en peine de prison à perpétuité en vertu d'un décret présidentiel du 30 juin 2020. En juin 2019 et en décembre 2019, lui et plusieurs des co-accusés dans le même affaire avaient été interrogés par une délégation d'enquêteurs mandatés par ECPM et la CPJ.

L'abolition universelle de la peine de mort est en progression constante depuis de nombreuses années, si bien qu'à ce jour une très grande majorité de pays ont aboli la peine capitale en droit (115 pays) ou en pratique (34), ce qui représente les trois quarts des pays dans le monde. Avec 22 Etats ayant aboli la peine de mort, l'Afrique connaît une évolution sans précédent depuis 2009 et se présente comme le prochain continent abolitionniste.

ECPM et la CPJ se félicitent de la décision du Président de la République et appellent les autorités congolaises à

- commuer l'ensemble des condamnations à mort, sans exceptions
- supprimer définitivement la peine de mort de son arsenal législatif
- ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, seul traité international interdisant la peine de mort.

#### Contacts:

Michaël Luzé, Relation Presse, [luzemichael@yahoo.fr](mailto:luzemichael@yahoo.fr)

Pour plus d'informations sur la peine de mort en RDC :

<https://www.ecpm.org/vers-une-mort-en-silence-une-enquete-detonante-sur-les-couloirs-de-la-mort-en-rdc>

Témoignage de Jojo Mukanirwanyampeta, libéré le 8 janvier 2021  
<https://www.ecpm.org/temoignage-dans-la-prison-de-makala-19-annees-sans-destin/>



#### ECPM

62 bis avenue Parmentier  
75011 Paris - France

Tel : +33 1 57 63 03 57

Fax : + 33 1 80 87 70 46

Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Association loi 1901

SIRET 433 508 314 00062

APE 9499Z

ECPM membre fondateur  
Comité de pilotage



#### CONTACTS PRESSE

##### Michael Luzé

Relations presse, ECPM  
[luzemichael@yahoo.fr](mailto:luzemichael@yahoo.fr)

06 63 63 40 08

##### Raphaël Chenuil-Hazan

Directeur générale ECPM  
[rchenuil@ecpm.org](mailto:rchenuil@ecpm.org)

